

COLLOQUE



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

**PROPOSE
un colloque sur le thème**

L'EXPERT, SANS CESSE REQUIS, DONT LE STATUT RESTE À AFFIRMER

le vendredi 24 mai 2019, à PARIS, de 9h00 à 18h00

**Salle de conférence de l'AQND
92 bis boulevard du Montparnasse (14^{ème} arrondissement)**

ARGUMENT

L'expertise fait traditionnellement partie de l'exercice professionnel des psychiatres hospitaliers et, à un moindre degré, des psychiatres libéraux.

Depuis d'assez nombreuses années, des dispositions législatives mais aussi des habitudes de pratiques font que les experts sont sans cesse sollicités. Du fait de la démographie professionnelle mais aussi d'un relatif désintérêt de certains, les experts sont de plus en plus rares et peinent à respecter les délais impartis.

Dans le même temps, le statut de l'expert reste flou et la pratique est régulièrement mise à mal au détour de telle ou telle décision du législateur, décision souvent prise de manière trop rapide voire subrepticement. L'AFP et le SPF estiment, comme bien d'autres organisations professionnelles qu'une définition du statut de l'expert s'impose.

Nous restons attachés à cette pratique qui donne accès à un champ psycho-pathologique différent de celui de la pratique clinique classique. L'analyse du passage à l'acte est notamment, en matière pénale, un temps important et intéressant.

Dans certains cas, l'expertise peut aussi avoir une fonction pré-thérapeutique lorsque le sujet expertisé s'interroge véritablement sur son acte.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bruno GALLET, Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, David SOFFER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE

PROGRAMME



L'EXPERT, SANS CESSE REQUIS, DONT LE STATUT RESTE À AFFIRMER

le vendredi 24 mai 2019, à PARIS

9h00 – 9h15 : **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**
Jean-Yves COZIC, Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP)

MATIN

Président de séance : Dr Jean-Louis GRIGUER – Secrétaire général de l'AFP

9h15 – 10h00 : **De l'évaluation de la responsabilité à celle de la dangerosité : questionnement prospectif sur une expertise pénale en crise**
Pr Jean-Louis SENON, Professeur à l'Université de Poitiers, Psychiatre des Hôpitaux, DEA de droit pénal, Vice-président de la Compagnie Nationale des experts psychiatres.

10h00 – 10h15 : Discussion avec la salle

10h15 – 10h30 : Pause

10h30 – 11h15 : **Quand l'expertise psychologique devient de fait psycho-criminologique, les étapes d'une transformation contemporaine : usages et mésusages**
Pr Loïck VILLERBU, Professeur émérite de l'Université de Rennes, Psycho-criminologue.

11h15 – 11h30 : Discussion avec la salle

11h30 – 12h00 : Discussion avec les intervenants de la matinée

12h00 – 13h30 : Déjeuner libre

APRÈS-MIDI

Président de séance : Dr François KAMMERER – Vice-président de l'AFP

13h30 – 14h00 : **Expertises des mineurs : auteurs et victimes Évolutions des missions**
Pr Nielle PUIG-VERGES, Pédopsychiatre, Professeur d'Épistémologie Clinique.

14h00 – 14h30 : **Statut de l'expert ou statut de l'expertise**
Dr Marc-Gérard SCHWEITZER, Psychiatre des Hôpitaux, Expert près de la cour d'Appel de Paris.

14h30 – 14h45 : Discussion avec la salle

14h45 – 15h15 : **« Je » est pédophile**
Dr Jérémy CHAIBAN, Psychiatre au CHU de Brest et addictologue.

15h15 – 15h30 : Discussion avec la salle

15h30 – 16h00 : **Le titre de l'intervention sera communiqué ultérieurement**
Dr Yasmina DEJEAN (sous réserve), Psychiatre au CHU de Brest.

16h00 – 16h15 : Discussion avec la salle

16h15 – 16h30 : Pause

Président de séance : Dr Maurice BENSOUSSAN – Président du Syndicat des Psychiatres Français (SPF)

16h30 – 17h15 : **Le titre de l'intervention sera communiqué ultérieurement**
Dr Paul JEAN-FRANÇOIS, Psychiatre, expert près la Cour d'Appel de PARIS, Président de l'ANPEJ.

17h15 – 17h30 : Discussion avec la salle

17h30 – 18h00 : Discussion avec les intervenants de l'après-midi

18h00 – 18h15 : **CLÔTURE DE LA JOURNÉE :** Dr Jean-Yves COZIC, Président de l'AFP

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION



**L'EXPERT, SANS CESSER REQUIS,
DONT LE STATUT RESTE À AFFIRMER**
le vendredi 24 mai 2019, à PARIS

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° Adeli :
Cette Rencontre entre dans mon programme de DPC (sous réserve de l'accord de l'ANDPC) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

prendra part au colloque du 24 mai 2019, à Paris

et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT	APRÈS
	le 20 avril 2019 (le cachet de la poste faisant foi)	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 150 €
Membres de l'AFP (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 100 €
Étudiants de moins de 30 ans ; internes ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 50 €
Formation Professionnelle	<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> 270 €
<p>➤ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 (avec prise en charge de l'employeur pour les salariés)</p> <p>➤ DPC* : (N° agrément 2391) – Sous réserve de l'accord de l'ANDPC concernant le programme. Nous contacter soit par téléphone ☎ 01 42 71 41 11 – soit par mail ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com</p> <ul style="list-style-type: none"> • Libéraux et salariés de centre de Santé : Frais de DPC pris en charge par l'ANDPC et indemnisation du participant (si validation de toutes les étapes) et si le solde de votre enveloppe le permet, une fois le programme de DPC finalisé et validé. Chèque de caution de 450 € à fournir à l'inscription • Salariés et hospitaliers : Ces frais de formation seront pris en charge par votre établissement dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur. Merci de nous adresser un accord de votre employeur. 		
TOTAL GÉNÉRAL =	
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 200 € (aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)		

Le 2019 Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque.**
- **Attention** : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.

LIEU DU COLLOQUE : Salle de conférences de l'AQND, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – 📠 01 42 71 36 60
✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com